



Mariage en algérie : transcription d'un acte de mariage

Par **dleila94**, le **12/02/2009** à **20:17**

Bonjour à tous !!
Je me suis mariée civilement (en Algérie), le 17 janvier 2009 (avec un algérien résidant en Algérie).
Je souhaiterais passer à l'étape suivante c'est à dire la transcription de l'acte de mariage. Or, il est demandé par Nantes, une copie intégrale de l'acte de mariage (en français) (ni extrait, ni photocopie), le problème est qu'à la mairie où je me suis mariée, il ne délivre pas ce type de document. Auparavant, une photocopie du registre était délivré, il suffisait d'en faire la traduction auprès d'un traducteur agréé, et c'était bon.
Le souci est qu'aujourd'hui, les mairies algériennes ne délivrent plus la photocopie du registre (je ne sais pas pour quelles raisons).
J'ai en ma possession, un livret de famille en français, un document intitulé "Extrait des registres des Actes de mariage" (rédigé en français).
A vrai dire je suis un peu perdue, je ne sais pas comment faire, puisque d'un côté la mairie algérienne refuse de me délivrer la copie du registre, et d'un autre, Nantes demande une copie intégrale de l'acte de mariage.
Comment faire dans ce cas là ? J'ai peur d'envoyer les documents que j'ai en ma possession et qu'il tarde à me répondre et surtout en me disant que ce n'est pas les bons documents.
Est-ce que quelqu'un a été dans cette situation ? Si oui, merci de bien vouloir m'expliquer la démarche à suivre. C'est très important.
Je vous remercie par avance.
A bientôt j'espère !!
dleila94

Par **hich**, le **07/06/2011** à **00:01**

je suis dans le même cas que toi que faire ??

Par **moho22**, le **11/06/2011 à 18:57**

salam alikomrnje suis dans le meme cas,un jour lisant dans un forum sur notre probleme jai trouver quelqu'un qui dit qu'on peut envoyer un extrait complet ou il est mentionnee le nom des temoins et l'officier d'etat civil. donc jai decide d'envoyer mon dossier avec un extrait complet.avec 9 mois d'attente jai reçu un courrier de nante ou il me demande soit la photocopie du passport ou je dit bien ou la photo copie du registre ce qui est impossible d'avoir.pour prouver que le conjoint francais etait present a la ceremonie.donc on conclusion tu peut envoyer ton dossier avec un extrait complet et la photocopie du passport du conjoint francais.w tkal ala rabi w ma tansonach b do3aa.

Par **hich**, le **11/06/2011 à 19:55**

@moho22rnMerci pour votre réponse mais mon cas a moi et un peu différent car j'ai reçu mon certificat de nationalité française en 2011 ya de sa 3mois et je me suis marié en en 2008 a cette époque là j'étais pas encore français et j'avais aucun papier pour le prouver ni passeport Français ni CNI justement je commence a peine les démarches pour transcrire mon acte de naissance et mariage en même temps et les papier qui mon posé problème ces l'acte de mariage en copie intégrale mais mtn que tu ma dis qu'un Extrait avec toute les Info exiger suffit (témoin plus le nom de l'officié d'État civile) alors je vais le faire ah une chose pour la photocopie du registre de la page de notre mariage je l'envois comme ça ou dos-je la traduire en français ?? car sur leur formulaire il on mis document en arabe ??rnMerci

Par **moho22**, le **12/06/2011 à 00:18**

moi aussi jai reçu ma nationalite francaise apre mon mariage c pas un probleme,la photocopie du passport c pour prouver que tu ete en algerie le moment du mariageernes ce ke tu as eu la photo copie du registre?

Par **hich**, le **12/06/2011 à 00:34**

@moho22rnOui mais moi j'ai jamais quitté de ma vie le territoire algérien lol je ne suis pas venu de France pour me marié en Algérie j'ai fais une demande de nationalité par filiation maternelle en 2007 et je me suis marié en 2008 et j'ai reçu mon Certificat de nationalité en 2011 ya a peine 3 mois mais le jour de mon mariage j'avais q'une seul nationalité ALGÉRIENNE.rn Oui j'ai pu avoir la photocopie mais juste une photocopie faut que je l'envois comme elle é en, arabe ou dois je la traduire ??rnMerci

Par **moho22**, le **12/06/2011 à 13:43**

la photo copie doit etre egalise et traduite par un traducteur assermenté. et votre probleme et reglé inchaa allah